

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 141

présenté par

M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, M. Le Ray, M. Lurton et M. Sturni

ARTICLE 6

I. – Au tableau de l’alinéa 2, substituer à la sixième ligne des première et deuxième colonnes, et aux quarante-cinquième à quarante-huitième lignes des troisième et quatrième colonnes les lignes suivantes :

«

Bretagne et Loire-Atlantique	117	Finistère	25
		Ille-et-Vilaine	28
		Morbihan	21
		Côtes-d’Armor	17
		Loire-Atlantique	36

»

II. – En conséquence, au même tableau du même alinéa, substituer à la septième ligne des première et deuxième colonnes et aux quarante-neuvième à cinquante-quatrième lignes des troisième et quatrième colonnes les lignes suivantes :

«

Centre et les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée	150	Indre	7
		Cher	9
		Sarthe	15
		Vendée	17
		Maine-et-Loire	20
		Mayenne	9
		Eure-et-Loir	12
		Indre-et-Loire	15
		Loiret	17
		Loir-et-Cher	9

. ».

III. – En conséquence, supprimer la treizième ligne des première et deuxième colonnes et les quatre-vingt-septième à quatre-vingt-onzième lignes des troisième et quatrième colonnes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement n° 20.